

Table des matières

Principes directeurs	1
Introduction	3
○ Rôle du ministère des Services à la famille.....	3
○ Dialogue public au sujet du sans-abrisme	4
Le sans-abrisme au Nunavut	6
○ Que signifie le sans-abrisme pour les Nunavummiut ?.....	6
○ Quelles sont les causes profondes du sans-abrisme ?.....	6
○ Le cycle du sans-abrisme	7
○ Les effets du sans-abrisme	8
○ Sentiment d'appartenance à la communauté	8
Résumé du cadre d'action	10
Cadre d'action	11
○ De solides relations de travail.....	11
○ Mobilisation et besoins des collectivités.....	13
○ Système de soins	14
○ Politiques du ministère des Services à la famille concernant le sans-abrisme.....	15
○ Ressources.....	15
Vision à long terme	17
○ Continuum du logement – logement pour les plus vulnérables.....	17
○ Système de soins	19
Conclusion	20
Annexe 1 : Principaux partenaires	21
Annexe 2 : Références	22

Principes directeurs

Ce cadre d'action est solidement fondé sur les valeurs sociétales des Inuit. Ces principes directeurs sont essentiels pour bâtir des collectivités saines enracinées dans la culture et les traditions des Inuit, et le ministère des Services à la famille s'est assuré d'intégrer ces valeurs dans son cadre d'action. Les paragraphes qui suivent décrivent les principes les plus pertinents par rapport au sans-abrisme, et la façon dont ils ont été pris en compte lors de l'élaboration du présent cadre d'action.

Inuuqatigiitsiarniq : Le respect d'autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d'autrui

Ce principe nous rappelle de faire preuve de compassion, de bienveillance et de sensibilité par rapport aux difficultés de chaque personne. Les circonstances qui mènent au sans-abrisme sont complexes et de nombreux facteurs doivent être pris en considération lors de l'élaboration de solutions. Une approche holistique axée sur les besoins et les défis de chaque individu fournira une plate-forme afin d'effectuer la transition du sans-abrisme vers un logement stable.

Tunnganarniq : La promotion d'un bon état d'esprit en se montant ouvert, accueillant et intégrateur

Ce principe témoigne de l'importance d'inclure tous ceux qui jouent un rôle dans la lutte contre le sans-abrisme, en particulier ceux qui ont déjà été ou qui sont actuellement sans abri. Les personnes ayant vécu des situations de sans-abrisme doivent participer aux discussions qui les concernent, et le ministère des Services à la famille s'efforcera de créer pour elles un environnement inclusif, sécuritaire, accueillant et respectueux. L'apport de tous est crucial pour

prendre des décisions éclairées et s'assurer que nos efforts répondent bien aux besoins des personnes sans-abris.

Pijitsirniq : Le service à la famille ou à la collectivité

Le soutien des familles et de la collectivité est un élément important de la culture inuit. Ce principe nous rappelle qu'il est de notre devoir en tant que société de prendre soin des personnes dans le besoin, en particulier les citoyens les plus vulnérables et les plus marginalisés. Chaque personne mérite d'avoir un toit, et nous devons nous assurer que les Nunavummiut vivant en situation de sans-abrisme ont accès à un logement sûr et stable et au soutien requis pour le conserver. Il est également nécessaire d'offrir à ces personnes des occasions de perfectionner leurs compétences de vie afin de prévenir d'autres épisodes de sans-abrisme.

Aajiqatigiinniq : La prise de décision par la discussion et le consensus

En s'appuyant sur l'idée qu'un processus inclusif est la meilleure voie à suivre, ce principe souligne l'importance d'inclure dans la conversation les voix des membres de la collectivité, des partenaires clés, des fournisseurs de services, des

représentants gouvernementaux et non gouvernementaux et des personnes ayant vécu des situations de sans-abrisme. Des décisions éclairées ne peuvent être prises sans obtenir et prendre en compte les commentaires de toutes les parties concernées. De plus, le partage des différents points de vue et des idées permettra d'approfondir notre compréhension du rôle de chacun pour trouver des solutions pour les sans-abris et concernant les différents défis auxquels nous sommes confrontés. Nous pourrions ainsi bâtir et renforcer les relations entre les partenaires afin de favoriser l'émergence de nouvelles façons de penser et de travailler ensemble.

Piliriqatigiinniq/Ikajuqtigiinniq : Travailler ensemble pour une cause commune

L'établissement de solides relations de travail sera un facteur clé dans la réduction du sans-abrisme. Alors que de nombreuses organisations jouent des rôles très différents dans la lutte contre le sans-abrisme, il est important de se rappeler que tous travaillent dans le même but. L'établissement de bonnes communications et de moyens structurés de collaboration nous aideront à rester centrés sur cet objectif. Le ministère des

Services à la famille s'est donné comme priorité au cours de la prochaine année d'établir une base solide afin que tous les partenaires, notamment le gouvernement, les organisations inuit, les organismes sans but lucratif, les représentants communautaires, les fournisseurs de services, les travailleurs de première ligne et les personnes ayant vécu une situation de sans-abrisme, puissent participer à l'effort collectif de lutte contre le sans-abrisme.

Qanuqtuurniq : Faire preuve d'innovation et d'ingéniosité

Toutes les parties concernées devront faire preuve d'innovation et d'ingéniosité afin de lutter contre le sans-abrisme au Nunavut. Le ministère des Services à la famille s'efforcera d'identifier et de tirer le meilleur parti possible des ressources gouvernementales et communautaires existantes. Nous discuterons des possibilités avec nos partenaires, accueillerons de nouvelles idées, et développerons des solutions créatives tout en explorant de manière continue les possibilités d'obtenir des fonds et des ressources supplémentaires. Nous examinerons également les réussites obtenues dans des collectivités semblables aux nôtres pour voir ce qui pourrait être adapté et appliqué au Nunavut.



Introduction

Le sans-abrisme est un problème largement répandu au Nunavut qui affecte la vie de nombreuses personnes dans l'ensemble du territoire. Des individus et des familles dans nos collectivités n'ont pas de lieu sûr pour dormir, manquent de stabilité et de sécurité et luttent chaque jour pour survivre. Le nombre limité de refuges d'urgence et l'accès limité aux services conçus pour aider les Nunavummiut sans-abris font en sorte que de nombreuses personnes doivent être accueillies par des amis ou des membres de la famille, causant ainsi le surpeuplement des logements. D'autres individus n'ont aucun lieu où aller et sont forcés de chercher refuge dans des endroits inadéquats, où ils doivent supporter les conditions extrêmes et difficiles de notre climat.

Le sans-abrisme est un problème complexe, souvent aggravé par des facteurs comme la maladie mentale, la toxicomanie, la violence familiale ou la perte d'emploi. Un système coordonné de soins comprenant une gamme de services de soutien est nécessaire pour aider les Nunavummiut sans abris pendant leur transition vers un logement stable. À l'heure actuelle, l'accès aux services dans le réseau s'avère souvent difficile, et les gens peinent à s'y retrouver.

De plus, l'absence d'une gamme complète d'options de logement empêche certaines personnes d'accéder au type de logement convenant le mieux à leurs besoins. Il n'y a pas de logements de transition permettant de faire le pont entre les refuges d'urgence et un logement stable, et il manque de logements supervisés répondant aux besoins des personnes incapables de vivre de façon autonome. De plus, la pénurie d'options de logements adéquats à prix abordable empêche de nombreuses personnes de trouver un logement stable, les laissant ainsi piégées dans un état de sans-abrisme.

Rôle du ministère des Services à la famille

Le rôle du ministère des Services à la famille en matière de sans-abrisme est axé sur la recherche de solutions pour les Nunavummiut vivant dans un contexte de sans-abrisme absolu ou à risque de sans-abrisme absolu.

Le **sans-abrisme absolu** se produit lorsqu'une personne est sans logement de quelque nature que ce soit, et comprend les personnes séjournant dans les refuges d'urgence et celles qui n'ont pas d'autre choix que de dormir dans des lieux non destinés à être des logements permanents comme des maisons abandonnées, des tentes, des hangars, ou même à l'extérieur.¹

Ceci diffère du **sans-abrisme caché**, souvent désigné sous l'appellation « *couchsurfing* », où une personne n'a pas de lieu de résidence habituel. Les sans-abris cachés comprennent les personnes séjournant chez des amis ou des membres de la famille, demeurant dans les établissements correctionnels ou médicaux plus longtemps que nécessaire, ou endurant des relations malsaines, car elles n'ont pas d'autre option de logement. Sans logement stable, les sans-abris cachés sont à risque constant de se retrouver en situation de sans-abrisme absolu. Le manque de logements de diverses natures au Nunavut est abordé dans le futur

¹ Excluant les individus vivant dans des tentes ou des cabanes pour des raisons culturelles ou de loisir.

Plan d'action sur le logement du gouvernement du Nunavut dont l'élaboration a été confiée à la Société d'habitation du Nunavut.

Lors de la mise en œuvre de ce cadre d'action, le ministère des Services à la famille mettra l'accent sur les refuges d'urgence, les logements de transition et la coordination des services offerts aux sans-abris.

Ce cadre s'inscrit dans la continuité du travail accompli par la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté, un forum regroupant les organisations déterminées à établir une compréhension globale de la pauvreté et une approche commune de réduction de la pauvreté au Nunavut. L'approche commune de la Table ronde sur la réduction de la pauvreté reconnaît la nécessité de créer davantage de refuges d'urgence et de logements de transition et de logements offrant des services. Elle reconnaît également l'importance de faciliter l'accès au logement et de mieux coordonner les services de soutien pour répondre aux différents besoins des Nunavummiut.

De plus, conformément aux mécanismes de mesure du rendement élaborés en vertu de la *Loi sur la collaboration en matière de réduction de la pauvreté* et comme cela est décrit dans le *Plan d'action quinquennal Makimaniq sur la réduction de la pauvreté*, nous avons établi des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés afin d'améliorer l'accès à un logement à prix abordable et répondant aux besoins diversifiés du Nunavut.

Ce cadre permettra d'appuyer les solutions en cours d'élaboration pour soutenir les Nunavummiut à risque de se trouver en situation de sans-abrisme dans les programmes de réduction de la pauvreté, d'accès au logement, de santé mentale, de toxicomanie et de violence familiale.

Dialogue public au sujet du sans-abrisme

Jusqu'à récemment, il n'y avait aucun dialogue public approfondi sur le sans-abrisme au Nunavut. Les collectivités sont conscientes que ce problème existe, et des efforts sont déjà déployés pour aider les personnes dans le besoin. Un dialogue plus approfondi est toutefois requis pour développer une meilleure compréhension des défis auxquels les Nunavummiut sans-abris sont confrontés, et nous guider afin de répondre plus efficacement à ce problème complexe.

Afin de lancer ce dialogue public sur les meilleures façons de lutter contre le sans-abrisme, le ministère des Services à la famille a commandé une étude visant à cerner le problème de manière exhaustive et à faire entendre la voix des personnes touchées par le sans-abrisme. L'étude *Profil du sans-abrisme au Nunavut* (Vink, 2014) met l'accent sur le processus inclusif qui encourage et valorise la participation des collectivités, des travailleurs de première ligne et des personnes vivant ou ayant vécu une situation de sans-abrisme. Cette approche unique a fourni de précieux renseignements sur les mécanismes devant être mis en place pour surmonter le sans-abrisme au Nunavut et l'importance de la participation communautaire.

Plusieurs méthodes ont été utilisées pour recueillir des renseignements dans le cadre de l'étude, y compris des dénombrements ponctuels des individus en situation de sans-abrisme absolu au Nunavut en février et mars 2014, des études détaillées des personnes se décrivant elles-mêmes comme des sans-abris et des discussions avec des partenaires clés en matière de sans-abrisme.

- Les décomptes ponctuels ont permis d'obtenir un portrait plus complet de l'ampleur du problème

en estimant le nombre d'individus vivant en situation de sans-abrisme absolu dans l'ensemble du territoire un jour précis.

Des décomptes directs ont été effectués à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay dans des lieux fréquentés par les sans-abris, et des décomptes indirects ont été effectués dans les autres collectivités en communiquant par téléphone avec les fournisseurs de services, et en leur demandant d'estimer selon leur connaissance le nombre de personnes sans-abris ou ne possédant aucun logement de quelque nature que ce soit.

- Les sondages ont permis d'entrer en contact avec des individus se décrivant eux-mêmes comme des sans-abris et de partager avec eux leurs expériences, y compris les facteurs ayant contribué à la perte de leur logement, les services de soutien auxquels ils ont accès et les éléments qui d'après eux leur permettraient de sortir du sans-abrisme.
- Tous avaient une histoire à raconter, et même si les circonstances les ayant menés au sans-abrisme étaient diverses et complexes, les expériences partageaient toutes des points communs : risque constant de ne pas trouver d'endroit où dormir, sentiments de frustration et de désespoir, difficulté à trouver de l'aide et à s'y retrouver dans les services de soutien et sentiment d'avoir rompu les liens avec la famille et les membres de la collectivité.
- Les discussions avec les principaux partenaires en matière de sans-abrisme ont servi de catalyseur afin d'amorcer le dialogue au sujet des particularités du sans-abrisme au Nunavut, discuter des défis auxquels les sans-abris sont confrontés pour obtenir des services ou faire la transition vers un logement stable, et recueillir des suggestions concernant les mécanismes pouvant aider les individus à trouver un logement. Les participants comprenaient des représentants du gouvernement, des organisations inuit, des fournisseurs de services et des travailleurs de première ligne de l'ensemble du territoire.

L'information et les commentaires recueillis dans le cadre de la recherche et des réunions communautaires subséquentes ont façonné le contenu du présent document. Les organismes de lutte contre le sans-abrisme, les partenaires clés et les individus vivant ou ayant vécu en situation d'itinérance ont partagé leurs réflexions au sujet des moyens pouvant permettre aux sans-abris d'adopter un mode de vie plus sûr, stable et autonome.

Ce cadre est fondé sur deux principes fondamentaux :

1. Afin de lutter efficacement contre le sans-abrisme au Nunavut, nous devons travailler ensemble. Tous les intervenants, incluant le gouvernement, les organisations inuit, les fournisseurs de services, les organismes communautaires sans but lucratif, les travailleurs de première ligne et les individus vivant ou ayant vécu en situation d'itinérance doivent collaborer afin de coordonner les efforts et de partager des idées, des connaissances et des ressources.
2. L'intervention communautaire est le meilleur moyen de lutter contre le sans-abrisme. Les 25 collectivités du territoire ont des besoins, des défis et des ressources uniques, et une approche uniforme dans l'ensemble du territoire ne peut fonctionner. Il est essentiel que les collectivités participent activement au processus au moyen d'initiatives communautaires.

Le cadre d'action est basé sur une approche locale ancrée sur le terrain au moyen des ressources disponibles qui doivent être utilisées de la manière la plus efficace, créative et productive possible. Il s'agit

d'un document évolutif axé sur l'importance de créer de nouveaux partenariats et d'améliorer la collaboration entre les intervenants. Il évoluera au fil des discussions et de l'émergence de nouvelles idées.



Le sans-abrisme au Nunavut

Le sans-abrisme peut prendre plusieurs formes et toucher les gens de différentes façons. Il touche tous les types de personnes, y compris les individus et les familles, les jeunes, les adultes, les aînés et les personnes handicapées ou malades. Les causes profondes du sans-abrisme sont diverses et complexes, ce qui entraîne des expériences uniques pour chaque personne.

Que signifie le sans-abrisme pour les Nunavummiut ?

Le sans-abrisme peut prendre la forme d'un séjour chez des membres de la famille ou des amis dans un logement surpeuplé, sans espace propre pour soi. Les sans-abris cachés, ou « couch surfers » n'auraient tout simplement pas d'endroit où aller s'ils ne pouvaient compter sur la gentillesse de membres de la famille ou d'amis. Le sans-abrisme peut signifier vivre à l'extérieur dans des cabanes de fortune, des hangars ou des conteneurs à la périphérie des collectivités. D'autres trouvent refuge dans des chaufferies d'immeubles, des porches non chauffés, sous les conduits de chauffage d'immeubles ou des refuges d'urgence, lorsque de tels refuges existent. Le sans-abrisme peut forcer des individus à quitter leur collectivité ou même le territoire pour trouver un refuge ou un toit. Beaucoup d'autres Nunavummiut sont à risque de devenir sans-abri en raison notamment du défi quotidien de payer un loyer ou une hypothèque et de nourrir la famille jumelé au coût élevé de la vie, au manque d'emploi ou à la rupture de leurs relations.

Une personne peut se considérer sans-abri dans une situation de vie donnée, alors qu'une autre personne peut juger qu'elle n'est pas sans-abri dans un contexte identique. Par exemple, les personnes sans lieu de

vie propre vivant chez des membres de la famille ou des amis ne se considèrent pas toutes sans abri. Plusieurs aiment vivre avec la famille élargie et prendre soin des membres de la famille. D'autres personnes vivant dans les mêmes circonstances de cohabitation peuvent trouver cette situation lourde et intrusive, et aspirer à la sécurité de leur propre logement. Certains propriétaires qui fournissent un refuge à des amis ou des membres de la famille sans logis ont parfois exprimé le sentiment d'être eux-mêmes des sans-abris dans leurs propres maisons, en raison du manque d'espace et d'intimité.

Certains Nunavummiut vivant à l'extérieur dans des tentes, des cabanes ou des hangars ne se considèrent pas sans-abri, heureux de vivre dans la nature, sans devoir suivre les règles des refuges ou assumer les responsabilités des locataires, et sans aspirer à obtenir un logement classique. D'autres ont été contraints de vivre à l'extérieur en raison d'arriérés de loyer, du manque d'options de logements à prix abordable ou des politiques de logement, et ces personnes se considèrent sans abris. Certains individus ayant accès à des refuges d'urgence peuvent y rester pendant des années et considèrent ce lieu comme leur maison, entourés de membres du personnel et d'amis qu'ils appellent la « famille ». De plus, plusieurs personnes ne se définissent pas comme des sans abris, car ils n'ont jamais connu d'autre façon de vivre.

Quelles sont les causes profondes du sans-abrisme ?

Les circonstances et les événements menant au sans-abrisme sont différents pour chaque personne, et la plupart du temps, les gens perdent leur logement en raison d'une combinaison de facteurs.

Des sondages ont été réalisés auprès de Nunavummiut se considérant sans-abris dans le cadre de l'étude Profil du sans-abrisme au Nunavut (Vink, 2014). On leur a demandé quels facteurs avaient selon eux contribué à leur situation.

Le tableau qui suit, tiré de l'étude, énumère les différentes causes mentionnées par les personnes ayant participé au sondage. Bien que ces résultats fournissent des renseignements utiles sur les causes du sans-abrisme, il est important de garder à l'esprit que le nombre relativement faible de personnes interrogées ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population du Nunavut.

Profil du sans-abrisme au Nunavut (Vink, 2014)	
Résultats du sondage : facteurs contribuant au sans-abrisme	
Causes	Pourcentage des répondants touchés
Revenu insuffisant pour payer un loyer	25%
Famille, partenaire ou colocataire les ont forcés à déménager	25%
Rupture avec le conjoint ou la conjointe ou autre changement familial	23%
Déménagement dans une autre collectivité	21%
Blessure ou menace d'une autre personne dans la maison	20%
Expulsion	15%
Consommation de drogue, d'alcool ou d'autres substances	15%

Aucun revenu	9%
Santé mentale/handicap	9%
Fin ou diminution du revenu de travail	8%
Libération de prison	8%
Déménagement ou relogement en raison d'une décision judiciaire/de la GRC	5%
Incendie	5%
Maladie personnelle ou d'un membre de la famille	3%
Congé d'un établissement de santé	3%
Fin ou diminution de l'assistance sociale (soutien du revenu)	2%
Perte d'emploi auprès d'un employeur fournissant un logement	2%
Congé d'un établissement de santé mentale	1%

Le cycle du sans-abrisme

Pour certains, le sans-abrisme est une crise temporaire qu'ils tentent de régler le plus rapidement possible. Pour d'autres, la lutte est beaucoup plus longue. Dans certains cas le cycle est récurrent et peut durer plusieurs années à la fois, ou même toute la vie. Une personne hébergée de manière temporaire chez des gens ou dans une maison, ou se déplaçant d'une collectivité à l'autre peut soudainement se retrouver sans lieu d'hébergement, errant dans les rues à la recherche d'un refuge. Une famille séjournant dans un refuge d'urgence peut le quitter pour vivre chez des amis ou des membres de la famille, puis revenir au refuge, car ils se sentent de trop dans un logement déjà surpeuplé où ils auront séjourné au-delà de la période d'accueil prévue. D'autres, assez chanceux pour trouver un logement stable, peuvent être vulnérables au retour vers le sans-abrisme pour des raisons comme un revenu faible ou instable, l'accumulation d'arriérés de loyer, des dommages causés au logement ou des relations abusives qui les ramènent vers l'itinérance.

Les effets du sans-abrisme

Peu importe la façon dont le sans-abrisme se manifeste, il est important de reconnaître que le problème est beaucoup plus profond que le simple fait de ne pas avoir de logement. Le sans-abrisme touche tous les aspects de la vie d'une personne : estime de soi, capacité de maintenir des relations personnelles ou d'occuper un emploi, faibles possibilités de saisir les occasions permettant d'améliorer les conditions de vie. Sans la stabilité et la sécurité d'un logement, la satisfaction des besoins de base est un défi de tous les instants.

Cette situation déjà difficile est parfois aggravée par une rupture des liens avec la culture, la collectivité d'origine ou même le territoire. Le manque d'aisance, de soutien et de familiarité associé à la culture et à l'appartenance à une communauté peut se traduire par des sentiments de solitude et de désespoir, une perte de motivation ou l'incapacité de travailler pour surmonter la situation de sans-abrisme.

Le sans-abrisme touche toutes les collectivités du territoire. Plusieurs maisons ou logements sont surpeuplés, un stresser qui a entraîné une augmentation de la violence, de la toxicomanie, des conflits et du suicide.

Sentiment d'appartenance à la communauté

Les Nunavummiut possèdent un très solide sentiment d'appartenance à la communauté, et portent collectivement le fardeau du sans-abrisme au Nunavut.

Ensemble, les Nunavummiut prennent soin des citoyens les plus vulnérables, y compris les personnes sans domicile. En l'absence de refuge ou de services de soutien, il arrive fréquemment que des familles ou des collectivités tout entières prennent des gens en charge ou recueillent des fonds afin qu'une personne ou une famille sans-abri puisse se rendre dans une autre collectivité ou même à l'extérieur du territoire pour y recevoir les services dont elle a besoin.

Sans l'humanité démontrée par des amis, des membres de la famille, des voisins ou d'autres membres de la collectivité, le problème du sans-abrisme serait beaucoup plus grave au Nunavut. La compassion envers les autres fait en sorte que les Nunavummiut ne laisseront pas une personne souffrir de froid, qu'ils accueilleront ceux qui ont été abandonnés, et qu'ils partageront souvent des ressources limitées pour venir en aide à des concitoyens.



Résumé du cadre d'action

Ce cadre d'action est fondé sur des idées et des priorités énoncées par les partenaires clés lors de discussions tenues dans les collectivités et sur les résultats des sondages menés auprès de sans-abris. Il est fondé sur le principe du travail de collaboration au moyen d'un processus inclusif sollicitant et intégrant les commentaires de toutes les personnes touchées par le sans-abrisme, en particulier les Nunavummiut vivant ou ayant vécu des situations de sans-abrisme.

Le cadre d'action énonce des objectifs à court terme visant à mettre en place des mesures devant être réalisées dans la prochaine année sous la direction du ministère des Services à la famille. Le Ministère s'efforcera d'améliorer la coordination entre les partenaires clés, d'établir un portrait clair des besoins de chaque collectivité, d'éliminer les obstacles qui empêchent les personnes sans-abris d'accéder aux services de soutien, de mettre à jour les politiques existantes afin de mieux soutenir les initiatives de lutte contre le sans-abrisme, et d'identifier les moyens susceptibles d'accroître les ressources disponibles.

Le ministère des Services à la famille s'efforcera également de favoriser la participation des partenaires et des intervenants de l'ensemble du Nunavut en matière de sans-abrisme en vue d'élaborer un plan à long terme. Nous croyons que ces actions à court terme permettront de jeter les bases nécessaires à la création d'un plan à long terme.

1. **De solides relations de travail** : Coordonner les efforts des partenaires clés en matière de sans-abrisme pour améliorer l'efficacité, la prestation et l'accessibilité des programmes et des services de soutien. Cela inclura une meilleure coordination des programmes et des services fournis par le ministère des Services à la famille afin de répondre aux besoins des collectivités, de favoriser la participation des personnes ayant vécu ou vivant en situation de sans-abrisme, et de renforcer le partenariat entre le ministère des Services à la famille et d'autres ministères du gouvernement du Nunavut, notamment la Société d'habitation du Nunavut et les ministères de la Justice et de la Santé.
2. **Mobilisation et besoins des collectivités** : Mobiliser les collectivités de l'ensemble du territoire afin qu'elles acquièrent une bonne compréhension des ressources requises pour répondre aux besoins de chaque collectivité. Cela guidera l'utilisation efficace de nos ressources limitées afin de créer le plus grand impact possible.
3. **Système de soins** : Atténuer les obstacles empêchant les sans-abris et les personnes à risque d'accéder aux services de soutien dont ils ont besoin. Cet objectif sera atteint en sensibilisant les gens au sujet des services existants et en améliorant la coordination et la prestation des services aux niveaux communautaire, régional et territorial.
4. **Politiques** : Mettre à jour les politiques du ministère des Services à la famille afin de soutenir plus adéquatement le fonctionnement des refuges et les initiatives en matière de sans-abrisme.
5. **Ressources** : Identifier des moyens d'accroître les ressources aux niveaux communautaire, régional et territorial afin de soutenir le développement de nouveaux refuges, services de soutien, programmes et logements de transition au Nunavut.

Cadre d'action

1. De solides relations de travail

Il est essentiel de travailler ensemble de manière efficace pour soutenir la mise en place de solutions fructueuses afin de lutter contre le sans-abrisme absolu. Aucune organisation ne peut accomplir cette tâche de manière isolée.

La compréhension de cette responsabilité partagée est la première étape en vue d'établir une intervention mieux coordonnée. La collaboration permettra d'économiser du temps, de l'énergie et des ressources, et surtout de contribuer à la guérison des blessures résultant de longues périodes de sans-abrisme.

Dans un contexte géographique où les 25 collectivités sont isolées les unes des autres, il peut être exigeant d'accroître le niveau de collaboration, mais cela est essentiel. Toutes les parties concernées doivent s'engager à créer un espace accueillant et inclusif; un espace où de nouvelles relations et des solutions créatives peuvent être créées.

Les actions suivantes ont été identifiées comme moyens de mieux coordonner les efforts entre les partenaires clés en matière de sans-abrisme afin d'améliorer l'efficacité, la prestation et l'accessibilité des mécanismes de soutien et des services.

(I) Réponse coordonnée : ministère des Services à la famille du gouvernement du Nunavut

Le ministère des Services à la famille du gouvernement du Nunavut compte plusieurs divisions dont les politiques et les programmes ont des incidences variées sur la lutte contre le sans-abrisme : Division de la réduction de la pauvreté, Division des services à l'enfance et à la famille, Division du perfectionnement professionnel et Division du soutien du revenu. En assurant un meilleur lien entre les rôles de toutes les divisions qui interviennent dans le système de soins des sans-abris, il sera plus facile de coordonner et de renforcer les services de soutien et ultimement d'avoir un impact positif plus important sur les Nunavummiut sans-abris. Nous examinerons également les politiques et les programmes liés au sans-abrisme afin d'améliorer leur efficacité et de rationaliser leur prestation.

(II) Mobiliser les personnes ayant vécu des situations de sans-abrisme

L'apport de personnes ayant vécu des situations de sans-abrisme est essentiel afin d'élaborer des solutions pour les sans-abris ou les personnes à risque de le devenir. Les individus confrontés à cette dure réalité comprennent mieux que quiconque les conséquences de ne pas posséder de logement et les luttes et les défis que cela entraîne. Il est impossible de prendre de bonnes décisions sans leur participation active.

Cette participation doit se faire de manière à offrir aux sans-abris un contexte sécuritaire où ils se sentent à l'aise et soutenus. Afin d'assurer la participation d'individus vivant ou ayant vécu des situations de sans-abrisme au Nunavut, le ministère des Services à la famille prendra les mesures suivantes :

- Contacter les refuges et d'autres lieux connus fréquentés par des personnes sans-abris en mettant l'accent sur la valeur de leur participation dans le cadre de nos efforts visant à lutter contre le sans-abrisme.
- Inviter des individus vivant ou ayant vécu des situations de sans-abrisme à participer à :
 - Des groupes d'action communautaires;
 - Des groupes de discussion ou des activités de recherche;
 - Des discussions individuelles.
- Réduire les obstacles à la participation en offrant du soutien comme du transport ou des bons de taxi.
- Offrir des honoraires ou des chèques-cadeaux à titre de mesures incitatives.
- Offrir des possibilités de participation ponctuelle ou continue.

(III) Renforcer le partenariat du ministère des Services à la famille avec la Société d'habitation du Nunavut

La Société d'habitation du Nunavut joue un rôle essentiel dans la création, la coordination et l'administration des programmes de logement et de logements à prix abordables dans l'ensemble du territoire. Elle a pour mission de fournir à tous les Nunavummiut des logements qui favorisent un mode de vie sain, sûr, autonome et digne.

Il existe un lien évident entre les solutions au sans-abrisme et le travail plus vaste de la Société d'habitation du Nunavut en matière de logement.

Grâce à ce cadre d'action, le ministère des Services à la famille et la Société d'habitation du Nunavut offriront une réponse collective au sans-abrisme au Nunavut de manière exhaustive, coordonnée et viable.

Le ministère des Services à la famille collaborera avec la Société d'habitation du Nunavut afin :

- De poursuivre le partage d'information et de ressources, afin notamment :
 - D'identifier des logements potentiels pouvant servir de refuges d'urgence ou de solutions de logement de transition;
 - De défendre les intérêts en matière de logement des Nunavummiut vivant en situation de sans-abrisme absolu ou à risque de se trouver dans une telle situation.
- De trouver des solutions pour soutenir la transition de Nunavummiut sans-abris vers des logements permanents et autonomes.
- De coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies, incluant le *Plan d'action sur le logement* en cours d'élaboration, qui répondront de manière efficace et holistique aux besoins en matière logement et de soutien pour le maintien en logement des personnes vivant en situation de sans-abrisme absolu.

(IV) Renforcer le partenariat du ministère des Services à la famille avec les ministères de la Santé et de la Justice

Les ministères de la Santé et de la Justice jouent des rôles essentiels dans la prestation de services contribuant à s'attaquer aux causes profondes du sans-abrisme et de ses effets. Dans le contexte du présent cadre d'action, le ministère des Services à la famille collaborera les ministères de la Santé et de la Justice afin d'identifier les mécanismes permettant de rejoindre le plus facilement possible les individus vivant en situation de sans-abrisme absolu par l'entremise des services existants, et d'identifier les lacunes lorsqu'il est nécessaire de créer de nouveaux programmes.

2. Mobilisation et besoins des collectivités

Des visites ont été effectuées dans les trois centres régionaux du Nunavut : Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay tout au long du processus de recherche mené dans le cadre de l'étude *Profil du sans-abrisme au Nunavut* (Vink, 2014). En raison de contraintes financières et de temps, il n'a pas été possible de visiter les 22 autres collectivités. Les partenaires communautaires et les fournisseurs de services ont toutefois été contactés par téléphone et interrogés sur l'ampleur du sans-abrisme absolu dans leurs collectivités respectives. Cependant, les échanges étaient limités, et il y a encore beaucoup à apprendre sur les divers besoins et priorités de chaque collectivité.

À titre de mesure immédiate afin de mobiliser nos partenaires en vue d'élaborer des solutions communautaires, le ministère des Services à la famille mènera des discussions afin de dresser la liste des besoins et des priorités de chaque collectivité.

Dans le cadre de cet exercice de mobilisation, le ministère :

- Établira des contacts avec des personnes clés de chaque collectivité concernant le sans-abrisme;
- Identifiera les besoins, les priorités, les ressources et les engagements au niveau communautaire en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions au sans-abrisme;
- Identifiera des domaines nécessitant de la recherche plus approfondie afin de comprendre et de répondre de manière efficace au problème du sans-abrisme;
- Facilitera l'échange d'information entre les partenaires locaux et de l'ensemble du Nunavut;
- Rédigera des rapports concernant la situation du sans-abrisme dans chaque collectivité et dressant la liste des besoins, des préoccupations et des réalisations de chaque collectivité;
- Discutera du concept « Le logement d'abord »² et explorera la possibilité de l'adapter aux collectivités du Nunavut.

Nous renforcerons également dans chaque collectivité notre compréhension des caractéristiques socioéconomiques des Nunavummiut vivant en situation de sans-abrisme absolu et des personnes à risque de se trouver dans une telle situation. Cela aidera à établir les types de logements et de soutien requis afin de promouvoir une mode de vie sain et autonome.

² « Logement d'abord » est une approche fondée sur des données probantes qui vise à procurer un logement aux sans-abris tout en offrant du soutien afin de résoudre des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale, et où le logement ne dépend pas de la sobriété préalable ou de la participation à un traitement. Site Web « Logement d'abord » d'Emploi et développement social Canada à l'adresse http://www.edsc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/logement_abord/index.shtml

Cette information nous aidera à mieux comprendre les besoins de chaque collectivité et les ressources requises pour répondre à ces besoins. Cette information guidera nos interventions et l'utilisation de nos ressources limitées afin d'obtenir les meilleurs résultats possible.

3. Système de soins

Les services de soutien jouent un rôle essentiel dans la prévention, la réduction et la répétition ou non des situations de sans-abrisme. Ils forment collectivement un système de soins. La gamme des services de soutien offerts aux sans-abris ou à risque de vivre une telle situation est vaste et varie d'une collectivité à l'autre. Cela comprend notamment :

<p style="text-align: center;">Counselling</p>	<p style="text-align: center;">Culturel</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Alcool et drogue • Dépendances • Santé mentale • Chagrin et deuil • Rétablissement après un traumatisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de fabrication de kamiq et d'amautiq, de couture, de sculpture • Séjours de guérison dans la nature • Accès à des aliments traditionnels • Accès à des cercles d'aînés
<p style="text-align: center;">Santé</p>	<p style="text-align: center;">Finances</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Éducation sanitaire : nutrition, planification des repas • Stabilisation et administration des médicaments • Examens de santé mensuels avec des médecins sur place • Orientation vers du counseling ou des services médicaux, juridiques ou de santé dans le territoire ou à l'extérieur du territoire • Ateliers sur le bien-être • Services ambulatoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien du revenu • Gestion et connaissances financières de base • Collecte de fonds communautaire pour des déplacements d'urgence
<p style="text-align: center;">Logement</p>	<p style="text-align: center;">Autre</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Orientation vers des services de soutien au logement • Aide en cas de difficulté d'accès au logement (paiement des arriérés, inscription sur la liste d'attente) • Développement de relations avec le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes et services sans rendez-vous (service de blanchisserie, bain/douche) • Banques d'aliments et de vêtements • Programme de préparation à l'emploi • Formation de compétences de vie • Approche communautaire • Programmes d'éducation parentale • Garde d'enfants

Ces services de soutien sont offerts par le gouvernement fédéral ou territorial, les municipalités, les organisations inuit et les organismes communautaires sans but lucratif, mais l'accessibilité aux services varie d'un endroit à l'autre. La complexité du système de soins peut être déroutante et accablante, et dissuader certains individus d'obtenir le soutien requis en cas de besoin.

Les mesures suivantes constituent des moyens pouvant atténuer les obstacles empêchant les sans-abris ou les personnes à risque de se trouver dans une telle situation d'obtenir le soutien dont elles ont besoin en favorisant une meilleure coordination et une meilleure prestation de ces services à l'échelle communautaire, régionale et territoriale. De plus, ces mesures contribueront à renforcer la capacité des collectivités afin de répondre aux besoins des individus et des familles vivant une situation de sans-abrisme. Le ministère des Services à la famille s'emploiera à :

- Identifier les refuges et les services de soutien existants dans l'ensemble du Nunavut afin de déterminer s'il existe des lacunes ou un dédoublement de services dans le système de soins;
- Accroître le partage d'information entre les refuges, les fournisseurs de soins et les sans-abris afin de combler les lacunes au sujet des connaissances relatives au système de soins;
- Sensibiliser la population au sujet des refuges et des services de soutien existants au moyen de réunions communautaires, de messages à la radio locale, d'affiches et de brochures;
- Rédiger un carnet identifiant clairement les ressources, les refuges d'urgence et les services de soutien existants pour les sans-abris, et contenant une description des types de services offerts par chaque organisation;
- Créer une trousse d'outils contenant des lignes directrices claires d'intervention étape par étape auprès des sans-abris pouvant être utilisée par les fournisseurs de services communautaires localement et à l'échelle du Nunavut afin d'éviter que les personnes sans-abris ou susceptible de le devenir subissent une interruption de services ou soient pénalisés par des lacunes dans la prestation des services;
- Soutenir les initiatives en faveur des sans-abris axées sur la prévention et aider les sans-abris à trouver un logement permanent et stable.

4. Politiques du ministère des Services à la famille concernant le sans-abrisme

Les politiques du ministère des Services à la famille liées au sans-abrisme sont en cours de révision afin d'établir de quelle manière elles peuvent soutenir plus adéquatement le fonctionnement des refuges et les initiatives de lutte contre le sans-abrisme. Le Ministère collaborera avec ses partenaires pour s'assurer que les politiques auront un impact plus positif sur les personnes en situation de sans-abrisme, les communautés et les organismes sans but lucratif qui travaillent pour aider les sans-abris.

5. Ressources

Les collectivités font le meilleur usage possible des ressources à leur disposition, et il est essentiel de les soutenir en continuant d'explorer les possibilités d'obtenir davantage de ressources pour les divers organismes communautaires intervenant directement auprès des sans-abris et des personnes les plus vulnérables de la société.

Afin de réaliser des progrès en vue de réduire le sans-abrisme absolu, il est nécessaire d'augmenter les ressources financières et humaines pour soutenir le développement de nouveaux refuges, de logements de transition, de services de soutien et de programmes au Nunavut. À l'heure actuelle, le financement est limité et ne peut soutenir des initiatives supplémentaires de lutte contre le sans-abrisme en dehors des cadres existants. L'augmentation des connaissances et de l'accessibilité dans le cadre du financement actuel consacré au sans-abrisme permettra aux organismes communautaires sans but lucratif d'améliorer ou de développer de meilleurs services pour les Nunavummiut sans-abris.

Le ministère des Services à la famille mettra de l'avant les mesures suivantes pour accroître les ressources au niveau communautaire, régional et territorial :

- Exercer des pressions afin d'obtenir du financement supplémentaire pour des logements de transition;
- Collaborer avec d'autres ministères du gouvernement du Nunavut afin d'explorer les moyens d'obtenir davantage de ressources fédérales et non gouvernementales visant à renforcer les solutions communautaires ou régionales en matière de sans-abrisme;
- En collaboration avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, évaluer les coûts et les avantages d'investir dans le logement et les services de soutien destinés aux personnes vivant en situation de sans-abrisme absolu;
- Soutenir les partenaires communautaires en vue d'obtenir du financement dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance;

Établir de quelle manière les partenaires communautaires peuvent combiner ou réaffecter les ressources financières disponibles afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de sans-abrisme absolu.



Vision à long terme

Au fur et à mesure où le ministère des Services à la famille progressera dans sa mise en œuvre du cadre d'action à court terme, nous souhaitons mobiliser tous les partenaires et les intervenants en matière de sans-abrisme du Nunavut afin qu'ils participent à l'élaboration d'un plan à long terme.

Dans une optique à long terme, le ministère des Services à la famille envisage de faire en sorte que l'expérience de sans-abrisme absolu soit uniquement une crise temporaire. Même si le plan à long terme s'appuiera sur le travail effectué par le Ministère et le cadre d'action à court terme, nous croyons important que le plan à long terme examine de quelle manière il sera possible de combler les lacunes dans le continuum du logement au Nunavut, notamment concernant le logement pour les personnes vulnérables, tout en renforçant le continuum des services de soins.

Continuum du logement – Logement pour les plus vulnérables

Le manque de logements au Nunavut n'est pas le seul élément ayant une incidence sur le sans abris, mais il est sans doute le plus important. En l'absence de logements en nombre suffisant et de types de logements appropriés offrant le soutien requis, nous serons pris au piège du cycle du sans-abrisme.

Types de logement nécessaires pour aider les Nunavummiuts en situation d'itinérance

Logement d'urgence : Refuges, foyers sécuritaires et autres hébergement d'urgence à court terme.

Logement de transition : Logement temporaire géré pour faire le pont entre une situation d'itinérance et l'obtention d'un logement stable.

Logement avec services de soutien : Logement permanent offrant du soutien pour des personnes ayant des besoins complexes comme un handicap ou un problème de santé mentale.

Il y a des lacunes importantes dans l'actuel continuum de logement du Nunavut (voir le schéma 1 ci-dessous). Bien qu'il y ait pénurie globale de logements tout au long du long du continuum pour loger les sans-abris, le manque de refuges d'urgence et de logements de transition avec services de soutien constitue le plus important problème pour l'instant.

À l'heure actuelle, le Nunavut compte uniquement deux refuges situés à Iqaluit, soit la maison Sivummut pour les femmes et les enfants sans abris, et le refuge Uqutaq pour les hommes sans abris. Les deux refuges sont occupés au maximum de leur capacité, et comptent plusieurs résidents de longue date. La fourniture de logements de transition permettra aux refuges de retrouver leur vocation originale d'hébergement d'urgence à court terme pour contrer le sans abris absolu. De plus, les logements de transition offriront le soutien nécessaire pour permettre aux résidents de longue date d'entreprendre le passage vers des logements permanents sécuritaires où ils pourront vivre de manière autonome et indépendante.

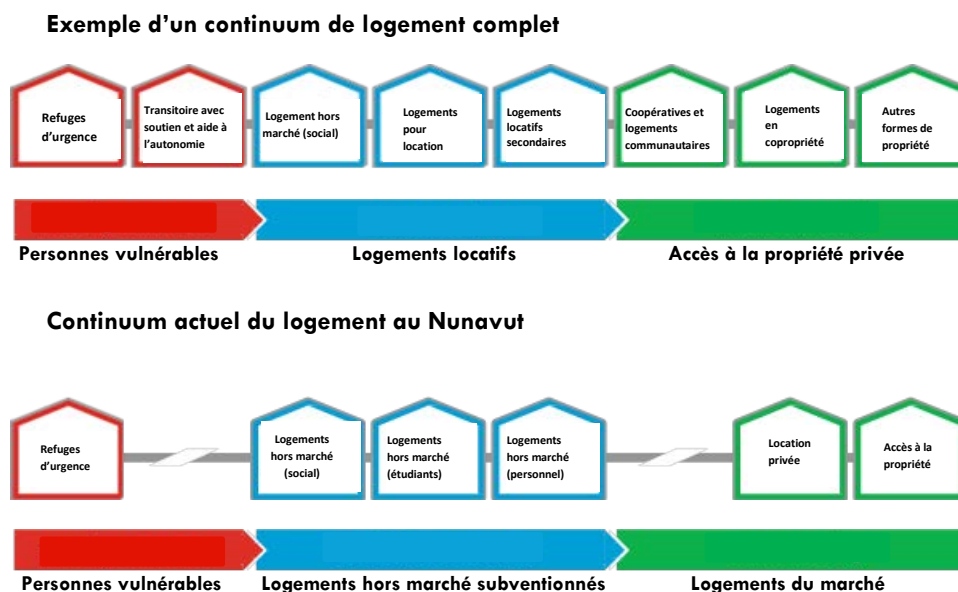
Il est également important de comprendre que les pressions en vue de combler la pénurie de logements ne doivent pas uniquement cibler l'obtention d'un plus grand nombre de logements, mais également tenter d'obtenir les bons types de logements pour répondre aux différents besoins des Nunavummiut sans-abris. Les femmes, les enfants, les familles, les hommes, les jeunes, les aînés

et les personnes handicapées ou aux prises avec des problèmes de mentale ont des besoins différents qui doivent être comblés dans des logements offrant le soutien approprié. La fourniture de logements supervisés aidera les personnes ayant des besoins spécifiques à quitter les refuges d'urgence ou les logements de transition tout en prévenant d'autres épisodes de sans-abrisme.

Certains Nunavummiut sont capables de vivre de façon autonome et ont simplement besoin d'avoir accès à des logements convenables à prix abordable. À l'heure actuelle, le logement public subventionné est une option « fourre-tout » pour le logement abordable au Nunavut, mais il ne s'agit pas d'une solution durable ou efficace pour mettre fin au sans-abrisme. Plus de la moitié de la population du Nunavut dépend du logement public (Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut, 2010, p.3), et par conséquent, le temps d'attente pour accéder à un logement public est de plusieurs années en moyenne (Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut, 2010, Tableau 17). Le Nunavut compte actuellement 5153 logements sociaux (Société d'habitation du Nunavut, Rapport annuel, 2014-2015, p.7), et 38 % de ces logements sont surpeuplés (Société d'habitation du Nunavut, selon les données tirées du système d'échelle de loyer, avril 2016), laissant ainsi un grand nombre de familles et de personnes à risque immédiat de se retrouver sans-abri.

Le schéma qui suit illustre un continuum complet de logements et souligne les lacunes qui empêchent les Nunavummiut de progresser de la section du continuum de logement pour les personnes les plus vulnérables vers une autre section du continuum.

Schéma 1 :



Source : Ville de North Vancouver/SHN

Lorsque nous aurons une meilleure compréhension des besoins des collectivités, nous prévoyons travailler avec nos partenaires afin d'élaborer un plan à long terme et exercer des pressions pour obtenir des logements de transition, des logements avec services de soutien ainsi que des logements adéquats pour les personnes vivant en situation de sans-abrisme absolu.

Système de soins

Le cadre d'action à court terme porte sur le système actuel de soins du Nunavut au moyen de mesures mettant l'accent sur la réduction des obstacles qui empêchent les Nunavummiut sans-abris d'accéder aux services dont ils ont besoin. Cela comprend l'identification des services existants aux niveaux municipal, territorial et fédéral, la sensibilisation des fournisseurs de services et des Nunavummiut sans-abris au sujet de ces services, et l'amélioration de la coordination et du partage de connaissances au sein du système de soins.

À long terme, nous pouvons bâtir et faire progresser la situation en augmentant la sensibilisation et l'accès aux services de soutien existants, et en explorant les moyens de renforcer et de restructurer le système de soins pour qu'il ait le plus grand impact positif possible. Nous tenterons d'atteindre cet objectif au moyen des actions suivantes :

- Renforcer la capacité d'aider les Nunavummiut sans-abris à s'y retrouver dans le système de soins et à surmonter les obstacles concernant l'accès à un logement concernant notamment le paiement des arriérés de loyer et la compréhension des baux et des rouages des relations locataires et propriétaires.
- Évaluer de quelle manière les refuges et les services de soutien actuels interagissent dans le cadre du système de soins afin de corriger les lacunes, d'éliminer les chevauchements, et explorer de quelle manière restructurer ces services afin d'accroître l'efficacité, l'accessibilité et la prestation des services.
- Fournir davantage de services de proximité dans les refuges d'urgence, par l'entremise des fournisseurs de services et dans d'autres lieux fréquentés par les personnes sans-abris (magasins locaux, cafés, immeubles d'habitation, aéroports).
- Mettre sur pied les services de soutien identifiés comme nécessaires dans le plan d'action à court terme pour aider les Nunavummiut de la section des personnes vulnérables du continuum de logement à progresser vers un logement stable et permanent.



Conclusion

Au cours de la dernière année, nous avons entendu plusieurs récits de difficultés et de souffrances. Des gens de partout au Nunavut ont partagé leurs expériences liées au sans-abrisme, certaines comme témoins de ces situations désespérées et d'autres ayant vécu ou vivant actuellement cette pénible expérience. Chaque jour, des individus et des organisations dans nos collectivités travaillent avec abnégation et sans relâche pour aider les personnes sans-abris. Il y a encore beaucoup de travail à faire.

Avec l'aide de nos partenaires, nous avons levé le voile sur le sans-abrisme sous ses nombreuses formes. Grâce à l'élaboration de ce cadre d'action, nous avons mis en place un catalyseur qui permettra de poursuivre une discussion constructive avec les Nunavummiut au sujet du sans-abrisme et des moyens à prendre afin de trouver collectivement des solutions à ce problème.

Il est facile de se sentir dépassés par les défis du sans-abrisme, mais si toutes les parties concernées s'engagent à travailler ensemble et à mettre en commun leurs connaissances, leurs idées et leurs ressources, nous pouvons créer un avenir où tous les Nunavummiut auront accès aux outils, au soutien et aux services nécessaires pour trouver et maintenir un logement sûr et stable.

Nous devons travailler tous ensemble pour créer un solide continuum de soutien bien coordonné, et veiller à ce que les Nunavummiut aient accès à une gamme d'options de logements convenables à prix abordables, y compris des logements de transition et offrant des services de soutien.

Le Plan Angiraqangittuliriniq nous guidera au cours de la prochaine année et au-delà. Le travail du ministère des Services à la famille sera axé sur la mobilisation communautaire, les refuges d'urgence, le logement de transition et la coordination des services de lutte contre le sans-abrisme. Dans le contexte de ce cadre d'action, le Ministère adoptera les mesures pratiques nécessaires pour jeter les bases d'un plan à long terme. Nous travaillerons afin de mobiliser nos partenaires et les parties prenantes dans un effort collectif visant à réduire le sans-abrisme absolu au Nunavut dans le but de nous assurer que l'expérience de sans-abrisme absolu soit par définition une crise temporaire de courte durée.



Annexe 1 : Principaux partenaires

Gouvernement du Canada

Société canadienne d'hypothèque et de logement
Emploi et Développement social Canada
Service Canada
GRC

Gouvernement du Nunavut

Ministère de la Culture et du Patrimoine
Ministère du Développement économique et des Transports
Ministère des Services à la famille
Ministère de la Santé
Ministère de la Justice

Organismes communautaires

Établissement de santé mentale Akausisarvik
Centre correctionnel de Baffin
Embrace Life Council
Ikaluktutiak Co-operative Ltd.
Foyer de groupe Isaccie
Société Kataujaq
Kissarvik Co-operatives
Maani Uluyuk Illinniarvik
Nanuq Lodge
Commission d'aménagement du Nunavut
Nunavummi Disabilities Makinnasuaqtiit Society
Centre d'amitié Pulaarvik Kablu
Soupe populaire Qayuqtuvik
Qikiqtaaluk Corporation
Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut
Centre Tukusigiarvik
Société Uquutaq et résidents du refuge
YWCA Agvvik Nunavut et résidents du refuge

Habitation

Association d'habitation de Cambridge Bay
Green Row Executive Suites
Office d'habitation d'Iqaluit
Société d'habitation du Nunavut
Association d'habitation de Rankin Inlet

Organisations inuit

Association inuit de Kitikmeot
Association inuit de Kivalliq
Nunavut Tunngavik Inc.
Association inuit de Qikiqtani

Municipalités

Centre de bien-être communautaire de Cambridge Bay
Comité de bien-être communautaire de Cambridge Bay
Ville d'Iqaluit
Hameau de Cambridge Bay
Comité Niksiit

Éducation

École Maani Ulujuk Illinniarvik
Collège de l'Arctique du Nunavut
École secondaire Kiiliniq

Annexe 2 : Références

Emploi et Développement social Canada. (15 juillet 2015). *Logement d'abord*. Tiré du site

http://www.edsc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/logement_abord/index.shtml

Bureau de la statistique du Nunavut. (2010). *Analyse des besoins en matière de logement au Nunavut :*

Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut 2009-2010. Iqaluit, Nunavut.

Société d'habitation du Nunavut. (2015). *Rapport annuel 2014-2015*. Iqaluit, Nunavut.

Société d'habitation du Nunavut (2016). [Taux de surpopulation moyen dans les logements sociaux, Système d'échelle de loyer]. Données brutes non publiées.

Vink, C. (2014). *Profil du sans-abrisme au Nunavut*. Iqaluit, Nunavut.